



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 11.12.2025  
Et publication ou notification  
Du 12.12.2025

Le Maire,

N°DEL 2025\_08\_090\_3

*L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025**

**Objet : FINANCES**

**Avance sur subventions 2026**

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Stéphanie MECHIN  
Michèle CAPDEVIELLE  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU  
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD  
Pierre MONETON  
Thierry DOMENACH  
Laurence GIORGINI  
Matthieu TAROT  
Chloé DE BROUWER  
Adama LACLAVERIE  
Marie-Françoise CASADEI  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON

**Absents :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Julie HIVERT

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

=====

**Monsieur Yves NONJARRET, Ajoint aux finances, expose à l'Assemblée Délibérante :**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026 et des subventions aux associations et établissements publics, pour assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et permettre la couverture des charges, il est proposé au Conseil Municipal de verser mensuellement sur cette période une avance de subvention.

Dans cette même optique, il est également proposé d'attribuer aux associations suivantes, une avance de subvention mensualisée :

- Racing Club de la Baie (RC la Baie)
- Tennis Club de La Croix Valmer

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-7,

**Considérant** que la commune souhaite assurer le bon fonctionnement du CCAS, du RC la Baie et du Tennis Club dans l'attente du vote du budget et de l'attribution des subventions,

**Il est proposé à l'Assemblée délibérante :**

**-D'autoriser** le versement d'une avance de subvention répartie mensuellement au Centre Communal d'Action Sociale, au Racing Club de la Baie et au Tennis Club de La Croix Valmer.

**-De répartir** ces versements sous la forme d'un acompte mensuel de 10% des subventions versées l'année précédente, à compter du mois de janvier et jusqu'au vote du budget primitif. Le solde sera ensuite réparti mensuellement jusqu'au mois d'octobre.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,**  
**Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Madame Linda TRIBET**

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

12 DEC. 2025

Le Maire

